

**POLE PERFORMANCE DE LA GESTION PUBLIQUE  
DIRECTION DU CONSEIL ET DES AFFAIRES  
JURIDIQUES**

Ref : 74430

**DECISION****Le Président du Conseil Départemental du Loiret**

**Objet : Déplacement des membres de la Commission Bien vieillir, Handicap, Inclusion, Logement et Sport dans le Département de la Marne les mercredi 4 et Jeudi 5 octobre 2023**

**Vu** les articles L. 3123-19 et R. 3123-20 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux mandats spéciaux et au régime de remboursement des frais de séjour et de transport correspondant,

**Vu** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, et notamment son article 5

**Vu** l'article L. 3211-2, 19° du Code général des collectivités territoriales autorisant le Conseil départemental à déléguer à M. le Président du Conseil départemental le pouvoir d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil départemental peuvent être amenés à exercer, dans le cadre de leurs fonctions sur le territoire de la France métropolitaine, ainsi que le remboursement des frais afférents,

**Vu** la délibération E03 du Conseil départemental du LOIRET en date du 21 octobre 2022 conférant délégation de pouvoir à M. le Président du Conseil départemental pour autoriser les mandats spéciaux et le remboursement des frais afférents,

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2021 conférant délégations de signature au sein de la Direction Générale des Services Départementaux,

**Vu** le déroulé du déplacement,

**Considérant** l'intérêt départemental que représente le déplacement des membres de la Commission Bien vieillir, Handicap, Inclusion, Logement et Sport dans la Marne et qui aura notamment pour objet :

- Le mercredi 2 octobre 2023 à Châlons-en-Champagne et ses environs ;
- 

**Matin :**

- Accueil au département, par le Président du Conseil départemental de la Marne et visite de l'hôtel du département
- Échanges au Grand Salon: présentation des actions et innovations menées par le Département de la Marne en matière d'habitat inclusif

- Déjeuner

Après-midi :

- Visite du quartier intergénérationnel Le Clos des Carelles (PA) à Mardeuil (secteur Epernay)
  - Visite d'une unité dédiée aux personnes handicapées vieillissantes à l'EHPAD Roederer à Reims
- Le jeudi 5 octobre 2023 à Châlons-en-Champagne et ses environs :
- Habitat inclusif de l'ACPEI rue des Augustin à Châlons
  - Gymnase sport adapté de l'ACPEI

## Décide

**Article 1 :** Il est décidé de prendre acte du programme de ce déplacement et de l'intérêt départemental qu'il représente (annexe 1).

**Article 2 :** Il est décidé :

- De donner mandat spécial à M. Christian BRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil départemental du LOIRET et Président de la Commission Bien vieillir, Handicap, Inclusion, Logement et Sport, ainsi qu'à Mesdames Nelly DURY, Christine TELLIER, Marie Agnès COURROY, Conseillères départementales et membres de la Commission, pour effectuer, sur une durée de deux jours du 4 au 5 octobre 2023, un déplacement dans le Département de la Marne.
- D'autoriser la prise en charge par le Département des frais de mission (séjour et transports) engagés, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, conformément aux dispositions du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et, le cas échéant, la prise en charge par le Département des autres dépenses liées à l'exercice de ce mandat spécial, sur présentation d'un état de frais, dans la limite des frais effectivement engagés, liés à l'exercice de la mission définie, et dans les conditions fixées par les articles L.3123-19 et R. 3123-20 du Code général des collectivités territoriales.

**Article 3 :** Il est pris acte de la liste des agents départementaux participants à ce déplacement (annexe 2)

**Article 4 :** La prise en charge des frais liés à l'exercice de ce mandat spécial sera imputée sur le budget départemental, au chapitre 65, article 6532, fonction 021 pour les quatre Conseillers départementaux participants (frais de mission). La prise en charge des frais des agents qui participent à ce déplacement sera imputée au chapitre 011, nature 6251, fonction 0201 (frais de déplacement et de séjour).

Fait à ORLEANS LE 28 SEP. 2023

Pour le Président du Conseil départemental  
Et par délégation



Guillaume DUMAY  
Directeur Général des Services Départementaux

**Voies et délais de recours :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies

## **BARUCQ Christine**

---

**À:** BARUCQ Christine  
**Objet:** TR: Mandat spécial - Déplacement dans la Marne - Commission C - Octobre 2023

### Programme

Adresse de l'hôtel : B & B Reims Centre Gare – 4 rue André Pingot – 51100 REIMS  
Moyen de transport : Mini bus 8 places

### Mercredi 4 octobre :

#### Matin

1. 11H : accueil café au Grand Salon du Département, salle Gouzien.
2. Présentation de nos actions en matière d'habitat inclusif
3. Echanges
4. *proposition de poursuivre les échanges autour d'un apéritif puis plateaux repas dans la même salle*

13H30 : départ pour Mardeuil

1. 14H15 - 15H15 : visite et présentation de la structure Le Clos des Carelles

15H15 : départ pour Reims

2. 16H - visite d'une unité dédiée aux personnes handicapées vieillissantes à l'EHPAD Roederer à Reims
3. 17H45 : visite d'une maison et cave de Champagne à Reims

### Jedi 5 octobre matin, à Châlons en Champagne :

1. 9H - 12H : habitat inclusif de l'ACPEI rue des Augustin à Châlons, puis visite du gymnase sport adapté de l'ACPEI (très innovant !).

Annexe 2 –

Liste des agents départementaux participant au déplacement

- M. Jacky GUERINEAU, Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale
- M. Romaric GUYON, Directeur des Ressources et de L'Offre Médico-Sociale
- Mme Sandrine SOBIEPANEK, Directrice de l'Autonomie